

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Saint-Omer
Canton de LUMBRES
Commune : Escoeuilles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCOEUILLES
Séance du 4 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle multifonctions, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE, Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David FAUQUET

A été désignée secrétaire de Séance : M. Xavier BRIOUL

Délibération 05/04/2025 : Convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés

Le coût de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est financé par le biais de la cotisation additionnelle pour les collectivités affiliées et par forfait pour les collectivités non affiliées.

En application des dispositions de l'article L.452-40 du Code Général de la Fonction Publiques, le CDG 62 a développé une offre d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la commande publique qui porte sur :

- Le conseil et l'assistance juridique
- La dématérialisation de la commande publique.
- Le CDG 62 met à disposition des collectivités, une plateforme de dématérialisation de la commande publique répondant au profil d'acheteur.

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE : que la commune adhère à la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés.
- AUTORISE : Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.


Accusé de réception en préfecture
062-216203083-20250404-05042025-DE
Pour extrait certifié conforme
Date de réception préfecture : 15/04/2025
Le Maire : C. LEROY